RÈGLEMENT DES PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS DE BOURGOIN-JALLIEU

LES INTERDITS

- Utiliser un vehicule à moteur (sauf services)
- Consommer des boissons alcoolisées
- Laisser son chien faire ses besoins dans les pelouses ou les chemins
- Faire un feu ou un barbecue
- Se baigner dans les points d'eau

LES BONNES PRATIQUES

- Je veille à la propreté des lieux
- J'utilise les corbeilles
- Je préserve les plantations, les fleurs et les arbres
- Je respecte le mobilier urbain et les aires de jeux
- Je tiens mon chien en laisse

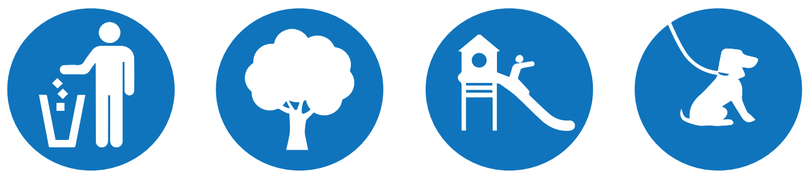

Arrêtés municipaux n°1039 *du 21 novembre 2012*
et DST-C-P-2016-062 *du 29 juillet 2016*
consultables en Mairie et sur le site de la ville bourgoinjallieu.fr

Ville de Bourgoin-Jallieu
bourgoinjallieu.fr